

Tour Aiguillon : des riverains reçus par la maire

Dans le quartier Poterie, des riverains s'opposent toujours au programme immobilier qui prévoit une tour de 17 étages avec 130 logements. Une délégation a été reçue en mairie, hier soir.

La mobilisation

« Nous ne sommes pas des moutons. » C'est sous une forme humoristique que des habitants du quartier Poterie manifestaient, hier soir, devant l'hôtel de ville. Une façon pour eux de dire qu'ils refusent de suivre la tendance des programmes immobiliers à être « toujours plus hauts et toujours plus gros ».

Pendant qu'une délégation est reçue par la maire, les autres riverains, qui patientent dehors, portent des masques de moutons, tout en brandissant une banderole dénonçant la « surdensification » de l'habitat à Rennes.

Ils s'opposent au projet immobilier qui doit accueillir des logements et le nouveau siège du bailleur social Aiguillon, construction, avec une tour de 17 étages et trois bâtiments annexes.

« Il n'y a pas de réelle concertation »

« Depuis janvier, on nous balade, il n'y a pas de réelle concertation », dénonce David, l'un des membres du collectif Nansaa (Non au nouveau site du siège d'Aiguillon). Leur pétition a rassemblé plus de 1 100 signatures. Ils demandent l'abandon du projet, pour le remettre totalement à plat « en respectant toutes les préconisations des commissaires-enquêteurs du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). »

Comme dans d'autres quartiers rennais, c'est la hauteur qui concen-



Les opposants ont manifesté devant l'hôtel de ville, pendant qu'une délégation était reçue par la maire, Nathalie Appéré.

PHOTO: C

tre les craintes. Le collectif Nansaa ne veut pas dépasser six étages maximum, au lieu des 17 étages envisagés. « Des dossiers récents nous donnent des raisons d'espérer », considèrent les opposants, en citant l'exemple de la tour de 16 étages de l'avenue Monseigneur-Mouëzy, gelée puis finalement abandonnée alors qu'elle devait sortir de terre à l'emplacement de l'actuel Foyer des jeunes travailleurs.

Cette fois, ni gel ni abandon. « Le

projet, tel qu'il a été défini par Aiguillon et le groupe Lamotte, est conforme aux règlements d'urbanisme », a commenté la mairie, dans un communiqué, en rappelant que plusieurs réunions se sont tenues en présence des riverains. « D'autres rencontres auront lieu dans les prochains mois, avant le dépôt du permis de construire », ajoute-t-elle.

Toujours selon la municipalité, lors des enquêtes publiques concernant le PLU et le PLUi, « les deux commis-

sions d'enquête, composées de magistrats indépendants, n'ont formulé de réserves sur l'imposition ni sur la hauteur du projet ».

Une charte « construction citoyenneté » est en cours de négociation avec des représentants de riverains, des promoteurs et des élus, avec la volonté de « mieux informer les habitants sur les projets ».

Olivier BER